

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 MAI 2018 à 20h00

Président : M. DUSSART

Etaient présents : MM. JEUNIAUX, CANDELIER, PROCHWICZ, GUY, POURNY, CAPRON, GAUDIERE, Mmes HENNON, ISEBE, LEFEBVRE.

Etaient absents excusés : Mme COURTEAUX, excusée, ayant donné une procuration de vote à M DUSSART. M RICHARD.

Secrétaire de séance : Mme LEFEBVRE

Date de Convocation : 15 Mai 2018

Date de la séance : 22 Mai 2018

Affichée le : 29 Mai 2018

Ordre du Jour :

I) Approbation du compte rendu du 10 Avril 2018

Sans remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

II) Délibérations :

✓ ALSH : Tarifs à partir du 1^{er} juillet 2018

M le Maire expose et donne lecture des propositions des tarifs de l'accueil de loisirs, à partir du 1^{er} Juillet 2018 comme suit :

- **Cotisation annuelle obligatoire** : 30€ par enfant et par an, à régler lors de la première inscription de participation de votre enfant (gratuité pour les enfants de Vers sur Selle).
Le paiement du centre de loisirs sera effectué lors de l'inscription au centre et l'inscription sera validée si les centres antérieurs sont réglés.
- **Cantine** : 4,40€ par repas.
- **Accueils de loisirs petites et grandes vacances** : février, avril, octobre et juillet sur la base de 5 jours par semaine.

	1 Enfant	2 Enfants	3 Enfants
Tarifs A	37€	68€	96€
Tarifs B*	34€	63€	88€
Tarifs Extérieur	50€	90€	130€

- **Forfaits 3 jours durant les petites vacances, par enfant :**

	Avec sortie	Sans sortie
Tarifs	32€	26€
Tarifs extérieur	43€	37€

- **Séjours courts par enfant (camping, repas et collation inclus)** en supplément des frais d'accueil

	Par enfant
Tarifs A	20€
Tarifs B*	17€
Tarifs Extérieur	27€

*Le tarif B applicable pour les enfants de Vers sur Selle et petits enfants, uniquement sur présentation du dernier avis de non-imposition.

Le montant de l'aide aux bénéficiaires de la CAF - PRO est déduit du montant à régler par jour et par enfant.

- **Tarifs de la garderie du soir** : 2.00€ de 16h30 à 17h30
2,50€ de 17h30 à 18h30

Toute heure commencée est due.

Proposition de tarif de 8€ pour la journée du mercredi en accueil de loisirs uniquement pour les enfants de Vers sur Selle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents et sous réserve de modifications réglementaires, les tarifs de l'accueil de loisirs et de la garderie du soir à partir du 1^{er} Juillet 2018.

✓ FDE80 : Opération COCON80

Présentation de M. DUSSART

M le Maire rappelle à l'assemblée les étapes de « l'Opération collective d'isolation des combles des bâtiments publics (COCON80) initiée par la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme et l'intention de la commune d'y participer pour la salle des fêtes.

Conformément aux dispositions de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985, relative à la maîtrise d'ouvrage et notamment l'article 2 II, la Fédération assurera pour le compte de la collectivité la maîtrise d'ouvrage des travaux d'isolation.

La Fédération passera en son nom le marché nécessaire à la réalisation des travaux. Ce marché rentre dans le cadre du « groupement de commandes portant sur des travaux, des fournitures ou des services en rapport avec l'efficacité énergétique du patrimoine des collectivités » pour laquelle la FDE assurera sous mandat de la collectivité non seulement la passation de marchés, mais également leur exécution en assurant le règlement des dépenses correspondantes.

La Fédération apportera un fonds de concours de :

- Pour la maîtrise d'œuvre : le montant hors taxe (financé partiellement par une subvention de la Région)
- Pour les travaux : 8€ forfaitaire par mètre carré de surface de comble recensée à l'horizontale évaluée par le maître d'œuvre lors de l'étude des travaux.

Le montant de ce fonds de concours sera versé à la collectivité en une seule fois à l'achèvement des travaux. La Fédération prend également à sa charge les frais internes de gestion administrative et technique de l'opération par ses services.

La contribution financière de la commune sera égale au montant réel TTC de l'opération. La collectivité pourra bénéficier du FCTVA selon les conditions fixées par l'Etat.

Le montant de l'opération est le suivant :

Travaux		10 700.00€ HT
Maîtrise d'œuvre 414€ HT	1 Bâtiment	414.00€ HT
	Total	11 114.00€ HT
	Total	13 336.80€ TTC

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Fonds de concours de la Fédération pour la maîtrise d'œuvre (financé à hauteur de 149€ par la Région)	414€ x 1 Bâtiment	414.00€
Fonds de concours forfaitaire par m2 de comble isolé	8€ x 310 m2	2 480.00€
	Montant estimatif à charge de la commune	10 442.80€ TTC
	TOTAL	13 336.80€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- 1) D'approuver le projet d'isolation des combles dans les bâtiments de la commune tel que présenté par Monsieur le maire.
- 2) D'approuver l'adhésion de la commune au groupement de commande portant sur des travaux, des fournitures ou des services en rapport avec l'efficacité énergétique du patrimoine des collectivités dont le coordonnateur est la FDE80.
- 3) D'approuver la convention à passer avec la Fédération pour la réalisation des travaux d'isolation des bâtiments par la fédération sous mandat de la commune dans le cadre du groupement de commande et autorise Monsieur le maire à le signer.
- 4) D'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

III) Informations Vers sur Selle

➤ Présentation de M. DUSSART

Déclaration d'intention d'aliéner

Sept DIA ont été envoyées par Maître Mathieu GOUJON de l'Office Notarial d'Ailly Sur Somme concernant les parcelles suivantes Au Chemin de Conty :

- ZE 153 et 171 lot 37 du lotissement du Domaine du Château
- ZE 115 et 103 lot 8 du lotissement
- ZE 124 lot 17 du lotissement
- ZE 141,149,151,166 et 167 lot 35 du lotissement
- ZE 132 lot 25 du lotissement
- ZE 131 lot 24 du lotissement
- ZE 128 lot 21 du lotissement
- ZE 139,147,164 lot 33 du lotissement
- ZE 138,146,163 lot 32 du lotissement
- ZE 126 lot 19 du lotissement
- ZE 129 lot 22 du lotissement

Au regard de la délibération d'autorisation permanente du 19 septembre 2017, M le maire n'a pas fait valoir son droit de préemption.

Déclaration d'intention d'aliéner

Une DIA a été envoyée par le Cabinet de SIMENCOURT 80000 Amiens concernant la parcelle suivante :

- AH 131 Chemin du Moulin

Au regard de la délibération d'autorisation permanente du 19 septembre 2017, M le maire n'a pas fait valoir son droit de préemption.

Voirie

Amiens métropole doit refaire les potelets au niveau de la salle communale.

Un passage surélevé sera effectué à hauteur du n° 16 au culmont afin de provoquer un ralentissement.

Le passage piéton sera refait au niveau du chemin de Dury.

Réglementation générale sur la protection des données (RGPD)

Suite à la nouvelle réglementation M PROCHWICZ devient le référent du RGPD. La démarche commence à partir du 25 mai.

Extinction totale de l'éclairage public en milieu de nuit.

Pour des raisons d'économies, il est possible de couper complètement l'éclairage en milieu de nuit suivant les horaires choisis par le conseil municipal. Une réflexion sera menée lors de la prochaine réunion de conseil

Informations sur la site Internet

Il faut rappeler sur le site que les propriétaires de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories doivent obligatoirement venir en mairie les déclarer.

Donner une information sur le frelon asiatique qui arrive dans notre département et également qu'il ne faut pas nourrir les canards sauvages.

Festivités

La troupe de théâtre « Cabaret Grabuge » donnera une représentation le samedi 16 juin à 19h dans la cour de l'école. La représentation est gratuite et ouverte à tous.

Journée citoyenne

Lancement d'une journée citoyenne par la commune fin septembre, nettoyage de l'église, du cimetière ... par les participants.

Opération « Nettoyons la Nature »

L'opération organisée par les Ets Leclerc aura lieu du 28 au 30 septembre et le Comité d'Animation renouvelle son opération pour le dimanche matin 30 septembre ainsi que l'école qui y participe régulièrement.

TOUR DE TABLE

M. CANDELIER

Réunion SISA

Le 11 avril a eu lieu la réunion du SISA concernant le développement du maintien des personnes à domicile qui est compliqué en ce moment, tout bouge.

M CAPRON ajoute que le budget a été approuvé, que le SISA est bien géré et présente les comptes 2017.

Accueil de loisirs

La déclaration 2017 pour la Caisse d'Allocations Familiales a été établie et envoyée.

Tirage au sort des jurés d'Assises

Le 15 mai à Amiens, le tirage des jurés d'assises a eu lieu et 4 personnes du village ont été tirés au sort.

Réderie

La réderie s'est bien déroulée et l'association remercie la municipalité et les participants.

M PROCHWICZ

Journal du village

Remercie les personnes qui ont distribué le journal du village, le prochain paraîtra en septembre.

Bibliothèque

Informe l'assemblée que Mme Marièle LETURCQ cesse son activité de responsable de la bibliothèque fin juin et lance un appel aux personnes bénévoles pour la remplacer. La fête des « 20 ans » de la création de bibliothèque aura lieu le samedi 16 juin à 11h.

Mme ISEBE

Voirie

Signale que l'on ne voit plus de panneau « Vers sur Selle » au chemin de Bacouel. Celui au chemin de Dury est entouré d'orties. Il y a beaucoup de trous dans le chemin de la vallée tortue.

Réunions

Nous avons rendez-vous avec Mme LETURCQ samedi 25 mai pour préparer la réunion des 20 ans de la bibliothèque et le mardi 26 juin pour préparer celle du 11 Novembre.

M. CAPRON

Croix de chemin

Demande que la Croix de Chemin rue de l'église soit entretenue. M le maire va faire le nécessaire.

Mme LEFEBVRE

Voirie

Qu'en est-il du miroir à poser rue Auguste Renoir ? « On attend que le travaux du lotissement soient terminés ».
Peut-on repeindre le pont de la rue Emmanuel Bourgois ? « Cela sera effectué » .

M. GUY

Vitesse

Les voitures roulent beaucoup trop vite dans la rue de Conty.

M. GAUDIERE

Voirie

Demande la pose de panneaux « Pensons à nos enfants ».

Demande de faire une information pour le nettoyage des caniveaux par les riverains.

Réunion de Conseil

La prochaine réunion des commissions aura lieu le mardi 19 Juin 2018 à 20h.

Et

La prochaine réunion de Conseil aura lieu le mardi 03 Juillet 2018 à 20h.

Sans autre question des membres du Conseil municipal, Monsieur le Président lève la séance à 22h40.